

**Reprise de la session municipal du 1er novembre 2004, tenue le 15 novembre 2004 à 20 heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.**

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire  
Guy Caron, conseiller  
Paul-Eugène Gagnon, conseiller  
Gilles Gagnon, conseiller  
Martine Plante, conseillère  
France St-Laurent, conseillère

Est absent:

Gaston Beauchesne, conseiller

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent  
Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe est présente

**ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la session**
2. **Ordre du jour**
3. **Période de questions**

**ORDRE DU JOUR**

**A. Administration générale**

1. Réflexion collective / suivi
2. CGIRE / résolution
3. Règlement R-2003-40 ( 72 000 \$ - 132 Ouest) / emprunt
4. Règlement 358-93 / refinancement (124 900 \$ réhabilitation aqueduc)
5. Discours du maire (**copie**)
6. Paroisse de Sainte-Luce et Luceville / demande – paniers de Noël
7. Nancy Bérubé / formation comptabilité: états financiers I
8. OMH / subvention 4 696 \$

**B. Sécurité publique**

**C. Transport**

**D. Hygiène du milieu**

1. Soumission ordures / adoption (**copie**)
2. Rue des Coquillages / égout pluvial

**E. Urbanisme**

1. J.D. Spécialiste de l'Habitation / échange d'une bande de terrain
2. Rose De-Lima Caron St-Laurent / projet de lotissement
3. Projet Luc Babin
4. MRC de la Mitis / modification au schéma d'aménagement
5. CPTAQ, demande d'exclusion

**F. Loisir et culture**

**G. Édifice et machinerie**

**H. Divers**

1. Fête de Noël (**copie**)
2. Remerciement
3. Fabrique de Luceville / facture conciergerie

360-2004

**Ordre du jour**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

**Réflexion collective / information**

**CGIRE / reporté**

361-2004

**Règlement R-2003-40 / 72 000 \$ - emprunt pour le projet d'égout Route 132 ouest ( près de l'intersection Route 298/ Route 132)**

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de procéder à un emprunt permanent au Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent (CFE) au montant de 72 000 \$ au taux variable pour le règlement R-2003-40 . Messieurs Gaston Gaudreault, maire et Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer dans ce dossier.

Adopté

362-2004

**Règlement 358-93 / refinancement – 124 900 \$, réhabilitation et captation d'eau potable**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville pour le renouvellement de 124 900 \$ par billets en vertu du règlement numéro 358-93, au pair ou au prix de cent échéant en série 5 ans comme suit:

10 000 \$	4.55 %	18-11-2005
10 600 \$	4.55 %	18-11-2006
11 000 \$	4.55 %	18-11-2007
11 500 \$	4.55 %	18-11-2008
81 800 \$	4.55 %	18-11-2009

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE demande soit faite au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnés ci-haut.

Adopté

363-2004

**Règlement 358-93 / refinancement 124 900 \$**

Attendu que la municipalité de Sainte-Luce se propose d'emprunter par billets un montant total de 124 900 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 358-93;

Attendu qu' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Par conséquent il est proposé par: France St-Laurent  
appuyé par: Guy Caron  
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 18 novembre 2004;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 10 000 \$
2. 10 600 \$
3. 11 000 \$
4. 11 500 \$
5. 12 100 \$
<b>Après 5 ans 69 700 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de:

- 5 ans à compter du 18 novembre 2004, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 358-93 , chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

Acc. rec.

#### **Discours du maire**

Le conseil municipal accuse réception du discours du maire pour l'année 2004 qui sera publié sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Luce. (copie en annexe)

364-2004

#### **Paroisse de Sainte-Luce et Luceville / paniers de Noël**

Proposé par: Gilles Gagnon

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 100 \$ à la Fabrique de Sainte-Luce ainsi qu'à la Fabrique de Luceville concernant les paniers de Noël.

Adopté

#### **Nancy Bérubé / formation comptabilité : états financiers I – reporté**

365-2004

#### **OMH / subvention**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de verser le solde de la subvention de 4 696 \$ à l'Office municipal d'Habitation, tel que prévu au budget 2004.

Adopté

**Ouverture de la soumission**  
**Collecte et transport des déchets solides et des matières recyclables**  
**Ouverture: 4 novembre 2004**  
**Heure: 16:05**

<b>9118-5090 Québec inc.</b>	<b>235 341.15 \$</b>
<b>Services Sanitaires du St-Laurent</b>	<b>275 777.71 \$</b>
<b>Sanibelle inc.</b>	<b>244 468.38 \$</b>

366-2004

**Soumission ordures**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon  
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission conforme de 9118-5090 Québec inc. pour les années 2005 – 2006 et 2007 au montant de 235 341.15 \$ (taxes incluses) concernant la collecte et le transport des déchets solides et des matières recyclables. Messieurs Gaston Gaudreault, maire et Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat.

Adopté

**Rue des Coquillages / égout pluvial – information**

**J.D. Spécialiste de l'habitation / échange d'une bande de terrain – reporté**

**Rose De-Lima Caron St-Laurent / projet de lotissement – reporté**

**Projet Luc Babin / information**

367-2004

**MRC de la Mitis / modification au schéma d'aménagement**

Proposé par: Guy Caron  
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de demander à la MRC de la Mitis d'inclure dans la modification au schéma d'aménagement les deux parcelles, situées du côté est et ouest de la route 298 au nord de l'emprise de la route 20 d'une superficie totale d'environ 17,79 hectares, représentant une partie des lots 65, 67 et 70 de la municipalité de Sainte-Luce, exclues de la zone agricole dans la décision en référence avec le numéro dossier CPTAQ 337770.

Adopté

368-2004

**CPTAQ / demande d'exclusion**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce conteste le refus dans la décision de la Commission de protection du territoire agricole concernant la parcelle située au sud de l'autoroute 20 d'une superficie total d'environ 9,11 hectares, représentant une partie des lots 67 et 188, cadastre de la paroisse de Sainte-Luce. (Réf: numéro dossier CPTAQ 337770)

Adopté

**Fête de Noël / information**

**Remerciement**

Le conseil municipal prend connaissance de la carte de remerciement de Mélanie Thériault, coordonnatrice en loisir, concernant un panier cadeaux reçu de la municipalité lors de son congé de maladie.

369-2004

**Fabrique de Luceville / facture conciergerie**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'annuler la facture émise à la Fabrique de Luceville au montant de 50 \$ concernant les frais de conciergerie lors du souper annuel. La conciergerie est un don de la municipalité.

Adopté

370-2004

**Levée d'assemblée**

Proposé par France St-Laurent et résolu à l'unanimité qu'à 21h10 la session soit levée.

Adopté

---

Maire

---

Directeur général et secrétaire-trésorier